

COMMUNE DE VICQ-Département des Yvelines-Arrondissement : RAMBOUILLET

<u>Date d'affichage de la Convocation</u>	L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept janvier
20 janvier 2017	à 20 heures 30, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard JACQUES
<u>Date de Convocation</u>	
27 janvier 2017	<u>Étaient présents</u> : Monsieur Bernard JACQUES, Monsieur Heraldo VILLEGAS, Madame Marilyne DABADIE, Monsieur Bernard PREHEL, Madame Nadia SERAY, Monsieur Alexis ROLLET, Monsieur Stéphane CADOUX, Monsieur Yann ROBERT
<u>Nombre de Conseillers</u>	
11	
<u>Nombre de Votants :</u>	
10	<u>Absent(es) excusé(es)</u> : Monsieur Damien HERMAN
<u>Pour :</u>	
10	<u>POUVOIR</u> : Monsieur Jean-Pierre MAGNIER par Monsieur Yann ROBERT, Madame Hélène DA MOTA par Monsieur Bernard JACQUES
<u>Contre :</u>	
0	<u>Secrétaire de séance :</u> Monsieur Bernard PREHEL a été élu(e) secrétaire de séance.
<u>Abstention :</u>	
0	

Objet : DE_2017_007 - DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.) SIMPLE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal les objectifs d'aménagement définis à l'occasion de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Il informe l'assemblée des dispositions résultant de la loi d'aménagement du 18.07.86 (modifiée les 23.12.86 et 17.07.87) et du décret d'application 87 884 du 22.04.87 relatif aux dispositions en matière de droit de préemption.

Vu la délibération en date du 27 janvier 2017 sous le N°DE_2017_006 approuvant le plan local d'urbanisme ;

La commune, dotée d'un P.L.U. opposable aux tiers peut instituer par délibération le droit de préemption urbain sur toutes les zones U et AU définies au P.L.U., conformément aux dispositions des articles L 221.1 et suivants et R 211.1 et suivants du code de l'urbanisme.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'instituer le droit de préemption urbain sur le nouveau périmètre des zones U et AU du P.L.U.

Entendu l'exposé de monsieur le maire et afin de donner à la commune la possibilité de constituer des réserves foncières qui recevront, à terme, des opérations destinées à favoriser son développement économique et social, ou toutes actions spécifiques entrant dans le cadre des actions définies à l'article L 300.1 du code de l'urbanisme.

Le conseil municipal :

-décide de rapporter la délibération en date 7 juillet 1995 instituant le Droit de préemption Urbain Simple sous les règles du Plan d'Occupation des Sols.

- décide d'instituer le droit de préemption urbain simple sur le nouveau périmètre des zones à urbaniser du P.L.U. telles que définies aux plans joints ;

- charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'institution de ce droit;

- affichage en mairie de cette délibération pendant 1 mois, publicité dans 2 journaux diffusés dans le département de transmettre la délibération :

Email de la Mairie : mairie-de-vicq@orange.fr

- à Monsieur le Sous-Préfet de Rambouillet,
- à La Chambre des Notaires de Versailles,
- aux services Fiscaux de Versailles.

Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
à la Mairie, le 31/01/2017
Bernard JACQUES, le maire.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 31/01/2017
et publié ou notifié
le 31/01/2017



.GE.D.I.- égalité

© Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Commune de VICQ

Utilisateur : BERNARD Jacques

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	DE_2017_007
Date de la décision:	2017-01-27 00:00:00+01
Objet:	DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.) SIMPLE
Classification matières/sous-matières:	2.3
Identifiant unique:	078-217806538-20170127-DE_2017_007-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
078-217806538-20170127-DE_2017_007-DE-1-1_0.xml	text/xml	813
nom de original:		
078-217806538-20170127-DE_2017_007-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	122555
nom de métier:		
078-217806538-20170127-DE_2017_007-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	122555

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	31 janvier 2017 à 10h10min17s	Dépôt initial
En attente de transmission	31 janvier 2017 à 11h12min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	31 janvier 2017 à 11h12min03s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	31 janvier 2017 à 11h12min21s	Recu par le MIOCT le 2017-01-31